

SERVICE: \*

Visa du Service:

Visa de M. la Directrice générale f.f.:

---

DÉLIBÉRATION - CONSEIL COMMUNAL DU 25 MAI 2020

SEANCE PUBLIQUE

N°. - Programmes d'ancrages communaux 2009-2010/2012-2013/2014-2016 - Poursuite de certaines opérations - Décisions - Ratification - Avis de la Section « Logement-Santé-Affaires sociales-Egalité des Chances »

LE CONSEIL,

Vu le Code wallon de l'Habitation durable ;

Vu le Livre premier de la troisième partie du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation organisant la tutelle notamment sur les communes de la Région Wallonne ;

Vu le courrier, daté du 22 janvier 2020, par lequel le Ministre du Logement, Pierre-Yves DERMAGNE invitait la Ville à se positionner, endéans les 2 mois (à dater de sa réception, intervenue en date du 23 dito) quant à sa volonté de poursuivre 4 opérations non réalisées, à ce jour ;

Vu que le délai imparti du 23 mars 2020, pour rendre réponse, n'a matériellement pas permis au Conseil communal (compétent en la matière) de prendre attitude, dans les temps ; et pour cause, puisque la séance de février est tombée trop tôt (soit, le 10) et celle de mars, trop tard (soit, le 30) ;

Vu les décisions n° 1114 prises, en l'espèce, par le Collège communal, en sa séance du 17 mars 2020 ;

Vu qu'elles ont été notifiées, par courrier daté du 19 mars 2020, à la « Direction du Logement Privé, de l'Information et du Contrôle » du Service public de Wallonie (la délibération les formalisant lui ayant été transmise, en date du 24 dito) ;

Vu le rapport du Service du 14 mai 2020 ;

Vu l'avis favorable émis par la Section « Logement-Santé-Affaires Sociales-Egalité des Chances », en sa séance du 20 mai 2020 ;

Par \* voix contre \* et \* abstentions,

DECIDE

1. de ratifier ces dispositions ;
2. d'en aviser la « Direction du Logement Privé, de l'Information et du Contrôle » du Service public de Wallonie